

GUIDE DE L'ALTERNANCE

Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation

Licence Professionnelle mention Métiers du numérique : conception, rédaction, réalisation web

Ce document est destiné aux candidats souhaitant suivre la Licence Professionnelle Métier du numérique dans le cadre d'une alternance. Vous trouverez :

- Une description des contrats d'alternance
- Dates et modalités concernant la recherche d'une entreprise d'accueil
- Indications sur les missions pouvant être confiées à un alternant en entreprise, l'infrastructure d'accueil et encadrement humain nécessaires
- Le calendrier de l'alternance
- Contact – Informations complémentaires

ALTERNANCE

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation ?

L'IUT de Bayonne et du Pays Basque vous propose de réaliser vos études en alternance via ces 2 types de contrat.

L'**objectif** de l'alternance est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle ...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

CARACTERISTIQUES au 01/01/2019	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
OBJECTIF	Dispositif de formation initiale en alternance Permettre la préparation d'un DUT ou d'une Licence Professionnelle, dans le cadre d'un contrat de travail qui inclut une formation en Centre de Formation d'Apprentis (CFA)	Dispositif de formation continue en alternance Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle en permettant à son bénéficiaire d'acquérir une qualification
PUBLIC VISE	Jeunes de 16 ans à 29 ans révolus	Jeunes de 16 à 25 ans révolus et demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
EMPLOYEURS CONCERNES	Secteur privé et public	Secteur privé
NATURE ET DUREE DU CONTRAT	CDI ou CDD CDI : période de formation en centre en début de contrat CDD : entre 6 mois (auparavant 1 an) et 3 ans en fonction de la qualification préparée.	
STATUT DU BENEFICIAIRE	Statut du bénéficiaire est celui d'un salarié. Il bénéficie de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles applicables aux autres salariés de l'entreprise. La durée de travail hebdomadaire de l'apprenti est identique à celle des autres salariés et inclut le temps passé en formation (qui est rémunéré).	
DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES	CEVC + droits d'inscription au diplôme	Exonération du CEVC et des droits d'inscription au diplôme.
TUTORAT	Le bénéficiaire est encadré par un tuteur en entreprise ou un maître d'apprentissage et d'un tuteur pédagogique en centre de formation.	
REMUNERATION	Elle varie selon l'âge et le niveau de formation des bénéficiaires. Elle est calculée en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable au salarié.	
	En 1ère ou 2ème année d'apprentissage en Licence professionnelle (*): - de 18 à 20 ans : 51% (775,80 €) - de 21 à 25 ans : 61% (927,90 €) - plus de 26 ans : 100% (1 521,22 €) Pour les apprentis ayant déjà effectué 2 années de formation en apprentissage avant la Licence professionnelle : - de 18 à 20 ans : 67% (1 019,20 €) - de 21 à 25 ans : 78% (1 186,60 €) - plus de 26 ans : 100% (1 521,22 €) (*) en application de l'article R. 6222-15 du code du travail, le niveau de rémunération d'un contrat d'apprentissage en Licence Professionnelle correspond au minimum à une deuxième année d'apprentissage. Cotisations dues au titre de l'emploi des apprentis : Pendant toute la durée du contrat d'apprentissage (s'il s'agit d'un CDI, pendant la période d'apprentissage, soit la durée du cycle de formation), l'employeur du secteur privé est exonéré de cotisations sociales, dans des limites qui varient selon le type d'entreprise. En fonction des effectifs de l'entreprise, l'exonération peut être totale ou partielle. https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises-vosdroits/F32039	de 18 à 20 ans : 65% (988,80 €) de 21 à 25 ans : 80% (1 216,90 €) plus de 26 ans : 100% (1 521,22 €)

NB : les contrats d'apprentissage sont beaucoup plus avantageux pour l'entreprise et sont donc plus faciles à mettre en place.

Pour les contrat d'apprentissage nous travaillons en partenariat avec le CFA de l'UPPA.

RECHERCHE D'UNE ENTREPRISE

La recherche d'une entreprise d'accueil doit être faite **en parallèle** à votre candidature pédagogique. Le contenu de votre mission en Alternance fait l'objet d'une validation par l'IUT.

Prenez donc régulièrement contact avec nous, lors de vos recherches, et dès réception d'une réponse positive d'une entreprise prospectée, afin de passer à l'étape de validation.

Dates clés

*Vous avez jusqu'au 16/09/2020 **dernier délai**, pour finaliser les démarches avec votre entreprise d'accueil.*

Au-delà de cette date, votre dossier de candidature sera automatiquement basculé en Candidature Formation Initiale et suivra la procédure détaillée page 3.

La mission en entreprise démarre à la date souhaitée par l'entreprise (selon les règles apprentissage ou contrat pro), les périodes « en entreprise » sur le calendrier des Alternants sont données à titre indicatif.

MISSIONS ENVISAGEABLES

Elles doivent aborder les trois dimensions situées au cœur de la formation, à savoir : la gestion de projet, le multimédia et l'informatique. Elles doivent être mises en valeur lors de la rédaction de la fiche de poste car elles conditionnent la validation du projet par les responsables de la formation.

Dimension Gestion de Projet

La fiche de poste doit être suffisamment ample et riche pour inciter l'étudiant à mettre en œuvre les techniques de gestion de projet, telles que l'identification des tâches à réaliser, la planification et suivi de ces tâches dans le temps, la gestion des relations avec le client, l'organisation et animation de réunions, la définition d'un cahier des charges, l'organisation et la nomenclature des documents générés au cours du projet, l'estimation des coûts de réalisation, des tests ergonomiques et recettes usines, etc.

Dimension Multimédia

La fiche de poste doit prévoir pour l'étudiant de créer, modifier ou scénariser des ressources de nature multimédia. Il peut s'agir de travailler sur des images, des sons, des vidéos, des animations ou bien sûr une combinaison de ces médias. Le travail visé peut porter sur la conception de chartes graphiques destinées à véhiculer des messages spécifiques, la création de logos ou de bannières, la réalisation de brochures ou de vidéos publicitaires, l'élaboration de podcasts intégrables dans des sites web, etc.

D'un point de vue technique, le travail peut porter sur le tournage ou le montage de vidéo, le traitement de sons ou d'images, la réalisation d'animations, la fabrication de nouveaux gabarits pour un site web, etc.

Dimension Informatique

La fiche de poste doit également permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses compétences techniques en informatique. Les compétences visées concernent l'analyse, la conception et la programmation. Il peut s'agir d'analyser une application existante (d'un point de vue ergonomique, graphique, navigationnel, ...), de réaliser une nouvelle application (implantation de l'architecture générale, programmation des fonctionnalités, structuration d'une base de données, ...) ou de modifier une application existante (ajout de nouvelles fonctionnalités, modification de scripts, ...).

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET ENCADREMENT

L'entreprise doit pouvoir fournir à l'étudiant un environnement de travail lui permettant de mener ses missions : un bureau, un ordinateur ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires pour réaliser le travail demandé.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, l'entreprise doit obligatoirement désigner un maître d'apprentissage.

L'étudiant doit pouvoir être assisté en cas de difficulté, donc disposer de personnes ayant des compétences techniques dans les trois dimensions relevant du cœur de la formation (multimédia, informatique-web, gestion de projet) afin de pouvoir aider l'étudiant en cas de situation bloquante. Cette personne peut être le tuteur ou une personne différente.

CALENDRIER DES ALTERNANTS

	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	
1	M	V	L	M	1 S-Férié	M	M	1 V	D	M	1 V	L	J	1
2	J	S	M	J	2 D	M	M	2 S	L	J	2 S	M	V	2
3	V	D	M	V	3 L	J	J	3 D	M	V	3 D	M	S	3
4	S	L	J	S	4 M	V	V	4 L	M	S	4 L	J	D	4
5	D	M	V	D	5 M	S	S	5 M	J	D	5 M	V	L	5
6	L	M	S	L	6 J	D	D	6 M	V	L	6 M	S	M	6
7	M	J	D	M	7 V	L	L	7 J	S	M	7 J	D	M	7
8	M	V	L	M	8 S	M	M	8 V	D	M	8 V	L	J	8
9	J	S	M	J	9 D	M	M	9 S	L	J	9 S	M	V	9
10	V	D	M	V	10 L	J	J	10 D	M	V	10 D	M	S	10
11	S	L	J-Férié	S	11 M	V	V	11 L	M	S	11 L	J	D	11
12	D	M	V	D	12 M	S	S	12 M	J	D	12 M	V	L	12
13	L	M	S	L	13 J	D	D	13 M	V	L	13 M	S	M	13
14	M	J	D	M	14 V	L	L	14 J	S	M	14 J-Férié	D	M	14
15	M	V	L	M	15 S	M	M	15 V	D	M	15 V	L-Férié	J	15
16	J	S	M	J	16 D	M	M	16 S	L	J	16 S	M	V	16
17	V	D	M	V	17 L	J	J	17 D	M	V	17 D	M	S	17
18	S	L	J	S	18 M	V	V	18 L-Férié	M	S	18 L	J	D	18
19	D	M	V	D	19 M	S	S	19 M	J	D	19 M	V	L	19
20	L	M	S	L	20 J	D	D	20 M	V	L	20 M	S	M	20
21	M	J	D	M	21 V	L	L	21 J	S	M	21 J	D	M	21
22	M	V	L	M	22 S	M	M	22 V	D	M	22 V	L	J - Soutenance	22
23	J	S	M	J	23 D	M	M	23 S	L	J	23 S	M	V - Soutenance	23
24	V	D	M	V	24 L	J	J	24 D	M	V	24 D	M	S	24
25	S	L	J	S-Férié	25 M	V	V	25 L	M	S	25 L	J	D	25
26	D	M	V	D	26 M	S	S	26 M	J-Férié	D	26 M	V	L	26
27	L	M	S	L	27 J	D	D	27 M	V	L	27 M	S	M	27
28	M	J	D	M	28 V		L	28 J	S	M	28 J	D	M	28
29	M	V	L	M	29 S		M	29 V	D	M	29 V	L	J	29
30	J	S	M	J	30 D		M	30 S	L	J	30 S	M	V	30
31		D		V	31 L		J	31	M		31 D	M		31

IUT 19 semaines
ENTREPRISE 33 semaines

CONTACT - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Marina Merle - alternance@iutbayonne.univ-pau.fr - 05 59 57 43 07 Guide de l'alternance LP Métiers du numérique

Un descriptif plus détaillé de la formation à l'usage des candidats et des entreprises prospectées est disponible sur :

www.iutbayonne.univ-pau.fr/licences-pro/metiers-numerique-conception-web